



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #297-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 8 septembre 2025 :

Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014

Ce règlement a pour objet de modifier la réglementation municipale afin d'ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection du 4^e Rang Sud et de la Route Aubé, dans le but d'améliorer la sécurité routière à cet endroit.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 9 septembre 2025

Carl Brochu
Greffier-trésorier